PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 1

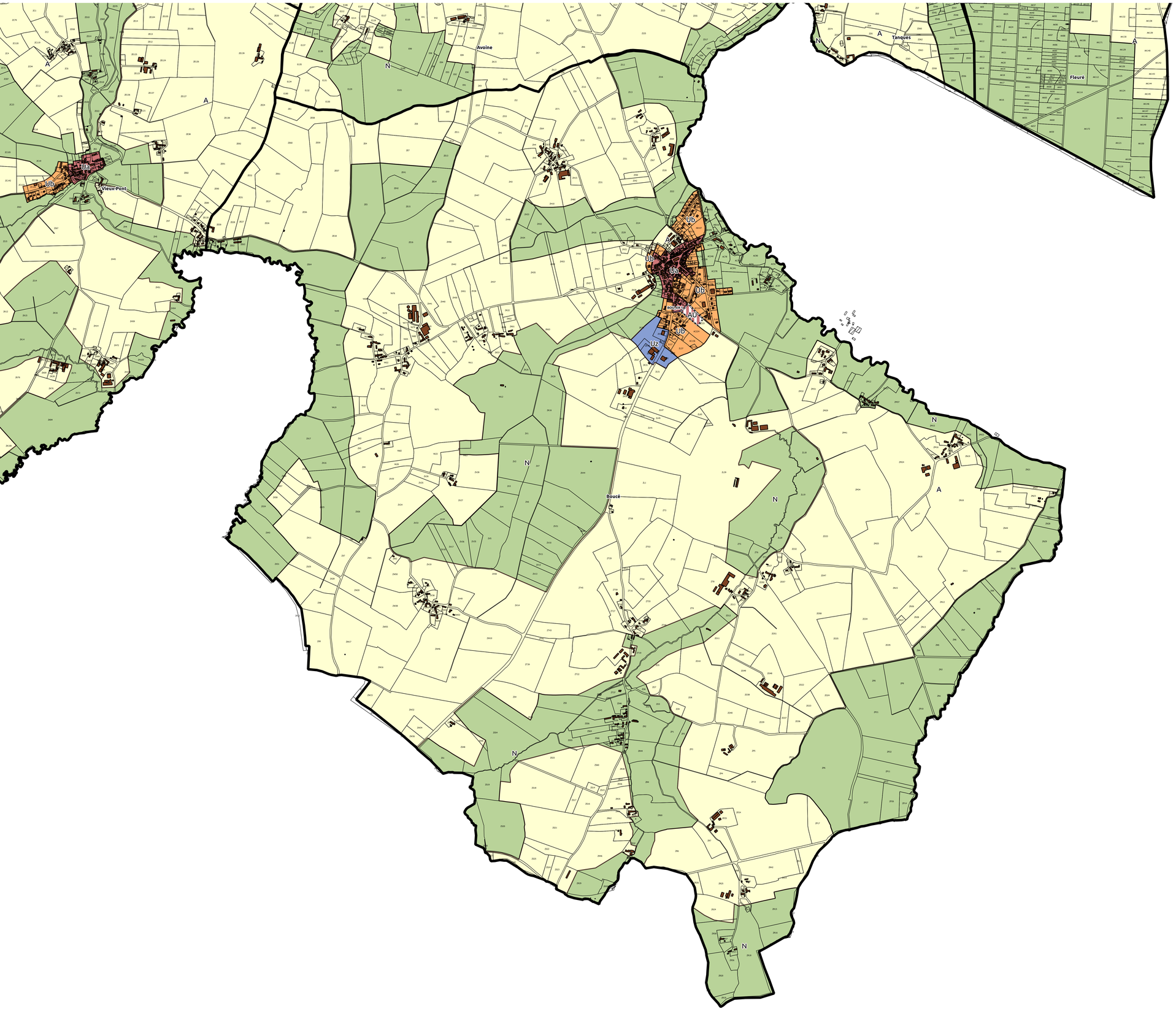

Argentan INTERCOM

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique Plan n°1

Boucé

pièce n° 1 2 3 (A B C) 4 5

Les Courbes de l'Orne

Prescription : 24 juillet 2013
Arrêt : 15 avril 2019
Approbation : 17 décembre 2019

Pour le Président,
le vice-président délégué à l'urbanisme,
à l'aménagement, et au logement,
Michel LERAT

1. ZONAGE

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Ua : centre bâti ancien
- Ub : zone d'extension pavillonnaire
- Uz : zone dédiée à l'activité

2. PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

N° ER	Objet
BOU-ER 1	Chemin à créer

0 0.25 0.5 km